

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

nuisances dues au transport aérien Question au Gouvernement n° 266

Texte de la question

NUISANCES DUES AU TRANSPORT AÉRIEN

M. le président. La parole est à Mme Michèle de Vaucouleurs, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Michèle de Vaucouleurs. Madame la ministre chargée des transports, les Franciliens, notamment ceux du nord-ouest de la région Île-de-France, subissent depuis plusieurs années déjà d'importantes nuisances dues à l'atterrissage des avions à l'aéroport de Roissy.

Ces nuisances sont tout d'abord d'ordre sonore. Or il est avéré que l'exposition au bruit peut avoir de très grandes conséquences sur la santé des riverains, telles que des perturbations du sommeil, des troubles cognitifs et mentaux ou encore de l'hypertension artérielle.

De plus, les avions, lorsqu'ils volent à basse altitude, rejettent une quantité élevée d'oxyde d'azote, de particules fines et de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'apparition de maladies cardiorespiratoires et de cancers.

Ces nuisances sont particulièrement accrues les jours de beau temps où les avions atterrissent face au vent d'est. Ils survolent alors des zones urbanisées denses à une altitude de 1 200 mètres, parfois moins, intensifiant ainsi les nuisances subies par les habitants. Sur le territoire de la Confluence, qui s'étend sur une ligne allant de Conflans à Cergy et jusqu'au Vexin et se situe à 30 à 50 kilomètres des pistes, bien au-delà des limites du plan d'exposition au bruit, ce sont plus de 400 000 personnes qui sont particulièrement touchées.

Une solution existe. Elle est testée depuis un an sur les deux doublets de Roissy, mais uniquement la nuit, entre 0 heures 30 et 5 heures. Elle consiste pour les avions à procéder à ce que l'on appelle une « descente douce », c'est-à-dire une descente sans paliers et avec un moteur tournant au ralenti à partir de 3 000 mètres d'altitude et jusqu'au toucher de piste. Ce procédé est déjà utilisé dans un grand nombre d'aéroports européens et américains. La « descente douce » améliorerait considérablement le bien-être des riverains, notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'aéroport et qui n'auraient jamais dû subir de telles nuisances.

Madame la ministre, quand ce procédé sera-t-il généralisé au sein de l'aéroport de Roissy, pour soulager enfin les riverains victimes des nuisances aériennes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports.* Madame la députée, le Gouvernement travaille avec constance à réduire l'ensemble des nuisances liées au trafic aérien, tout en permettant un développement durable de nos aéroports, qui jouent un rôle essentiel dans notre économie par la création d'emplois et de

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QG266

richesse.

En la matière, notre politique s'appuie sur quatre piliers. Premièrement, la réduction du bruit à la source, grâce aux innovations technologiques réalisées sur les avions. Deuxièmement, la maîtrise de l'urbanisation autour des plates-formes aéroportuaires et l'amélioration du dispositif d'aide à l'insonorisation des locaux situés à proximité des aéroports. Troisièmement, les restrictions d'exploitation pour les avions les plus bruyants. Enfin, l'optimisation des procédures de navigation aérienne.

En ce qui concerne l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, une réflexion poussée a été menée courant 2015 au sein du groupe de travail sur les vols de nuit installé par le préfet de la région Île-de-France. Cette réflexion a débouché, vous l'avez dit, sur l'instauration, entre 0 heures 30 et 5 heures, de procédures de « descente douce » qui permettent de limiter les changements de régime moteur, donc les nuisances aériennes. De fait, ce dispositif, en vigueur depuis septembre 2016, donne satisfaction aux élus comme aux riverains.

En l'état actuel des procédures de navigation aérienne, les systèmes ne permettent pas sa généralisation, mais celle-ci fait partie des opérations de modernisation sur lesquelles travaille mon ministère. Ces sujets pourront être abordés lors des assises du transport aérien que je lancerai début 2018. (Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et REM.)

Données clés

Auteur : Mme Michèle de Vaucouleurs

Circonscription: Yvelines (7^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 266 Rubrique : Transports aériens Ministère interrogé : Transports Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 novembre 2017

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 novembre 2017